OEA/Ser.W

 CIDI/INF.407/21

 17 février 2021

 Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA COLOMBIE QUI TRANSMET LE PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT CONVOCATION DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DE LA CULTURE (CIC)

***Mission permanente de la Colombie***

***près l’Organisation des États Américains***

MPC/OEA No 213/2021

La Mission permanente de la Colombie près l'Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) et a le plaisir de lui transmettre le projet de résolution « Convocation de la Sixième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de la culture », laquelle aura lieu le 27 avril 2021 en mode virtuel.

En ce sens, elle lui demande de bien vouloir inscrire ce point ainsi que l’examen du projet de résolution à l’ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).

La Mission permanente de la Colombie près l’OEA saisit l’occasion pour renouveler au SEDI les assurances de sa plus haute considération.

Washington, D.C., le 11 février 2021

Secrétaire exécutive au développement intégré

Organisation des États Américains

Washington, D.C.

PROJET DE RÉSOLUTION

CONVOCATION DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DE LA CULTURE

(Déposé par la Mission permanente de la Colombie)

 LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

CONSIDÉRANT :

Que la résolution AG/RES. 2904 (XLVII-O/17), « Promotion d'initiatives continentales en matière de développement intégré », adoptée par l'Assemblée générale, porte approbation d’un cycle triennal pour tous les processus ministériels et de haut niveau dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) ;

Qu’au moyen de la résolution AG/RES. 2955 (L-O/20), l’Assemblée générale a approuvé un calendrier de réunions de ministres et hauts fonctionnaires dans le cadre du CIDI (2020-2025), lequel prend en compte les offres des États membres d'accueillir ces réunions, les réunions des commissions interaméricaines faisant partie du cycle ministériel triennal et le nombre maximal de réunions qui peuvent être organisées avec les ressources du Fonds ordinaire de l’Organisation des États Américains (OEA) allouées à ces fins,

 PRENANT EN COMPTE la résolution CP/RES. 982 (1797/11), « Actualisation des coûts des conférences et réunions financées par l’OEA », adoptée par le Conseil permanent,

DÉCIDE :

1. De convoquer la Sixième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de la culture (CIC), laquelle se déroulera en mode virtuel le 27 avril 2021.
2. D’allouer les ressources prévues au chapitre 7, Sous-programme 74F du programme-budget 2021 de l’Organisation des États Américains, jusqu’à concurrence de ÉU$18 685, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11) pour la réalisation de la Sixième réunion ordinaire de la CIC.
3. De charger le Secrétariat général d’épauler, par le truchement du Secrétariat exécutif au développement intégré, le déroulement de la réunion et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur les résultats de cette dernière.

CIDRP03097F04